

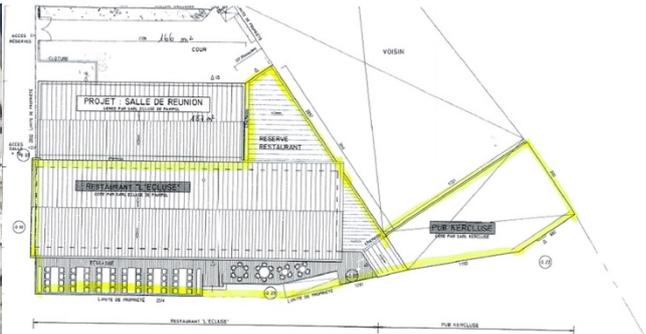
Occupation du domaine public AVIS DE PUBLICITE DOMANIALE

L'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, précise que lorsqu'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (AOT) vise une activité économique, la délivrance du titre d'autorisation d'occupation doit être précédée de mesures de publicité et de mise en concurrence. Lorsque l'autorisation d'occupation est la résultante d'une manifestation d'intérêt spontanée, il appartient à l'autorité compétente de s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence d'autres initiatives concurrentes.

La SPL ESKALE D'ARMOR, concessionnaire du port de Paimpol et le Département des Côtes d'Armor, autorité portuaire vous informent des disponibilités foncières et des demandes d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) en cours.

PORT de PAIMPOL – Manifestation d'intérêt spontanée

Objet : La société **Dauphin Nautic** a sollicité le Département des Côtes d'Armor et la SPL ESKALE D'ARMOR, gestionnaire du port, pour la mise à disposition d'un ensemble de bâtiments dit « Restaurant de l'Écluse » pour un total de 826 m² de surfaces bâties, 65 m² de terrasses et 166 m² de cour, afin d'y développer des activités économiques de services et ventes dans le domaine maritime.



En application de l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la SPL ESKALE D'ARMOR gestionnaire du port de Paimpol pour le compte du Département des Côtes d'Armor prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de **la société Dauphin Nautic** et s'assure, par la présente publicité, et avant signature du titre, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente sur cet espace situé à l'intérieur des limites administratives du port, sous un délai de de 8 semaines suivant la présente publication.

Date de publication de la manifestation d'intérêt spontanée : **21 juillet 2025**

*Si vous souhaitez formuler une manifestation d'intérêt pour cet emplacement, veuillez adresser votre demande avant **le lundi 15 septembre 2025** à : contact@eskaledarmor.com (en envoyant un dossier de présentation du projet précisant les statuts du demandeur, la nature du projet et son modèle économique, la durée souhaitée, la date du début...)*

 02 21 08 02 30

 contact@eskaledarmor.com

 Bat. JERZUAL J114
2, rue Jean Kuster
22000 Saint-Brieuc

SA à conseil d'administration au capital social de 300 000 €
Numéro SIRET: 89491642800028 | Numéro TVA Intracommunautaire : FR77894916428
Numéro RCS : Saint-Brieuc B 894 916 428